



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



FRANCE NATURE  
ENVIRONNEMENT

Communiqué de presse – vendredi 10 juillet 2015

## La commission de l'aménagement du territoire et du développement durable du Sénat vide le projet de loi sur la biodiversité de ses mesures phares

*Presque 40 ans après la première loi de protection de la nature votée en 1976, les sénateurs cèdent aux corporatismes et lobbies de tous poils. Ainsi, plutôt que de prendre la mesure des enjeux extraordinaires autour de la protection et du développement de la biodiversité, ils préfèrent détricoter le texte élaboré par l'Assemblée nationale en première lecture. Jugez plutôt.*

La communauté scientifique s'accorde à reconnaître le caractère plus que nocif des néonicotinoïdes, ces pesticides qui tuent les abeilles et autres insectes pollinisateurs et contaminent toute la chaîne trophique. Les Sénateurs préfèrent en appeler à de nouvelles études, comme à la grande époque du DDT ou plus tard de l'amiante...

L'Assemblée nationale avait introduit la notion de zonage prioritaire pour la biodiversité. Balayée par des sénateurs plus soucieux de défendre n'importe quel modèle agricole dominant.

Il semblait de bon sens, en ce début de 21<sup>ème</sup> siècle, de mettre fin à des pratiques barbares de piégeage qui consistent à enduire des branches de glu pour que des petits oiseaux s'y collent et meurent d'épuisement et de peur.

Peu importe, cette disposition est retirée sous prétexte de traditions.

N'importe quel individu sensible au respect du vivant qui nous entoure, trouverait normal de ne pas chasser des mammifères pendant la période de reproduction et de dépendance des jeunes.

Les sénateurs préfèrent céder à quelques groupuscules qui veulent pouvoir traquer les animaux y compris et surtout avec leurs jeunes.

L'Assemblée nationale voulait voir installer des toitures végétalisées ou incluant des dispositifs de production d'énergies renouvelables sur les surfaces commerciales en construction.

Supprimé là encore par les sénateurs qui semblent préférer les villes minérales et ultra-artificialisées au dépend de la qualité de vie de ceux qui y vivent. En revanche, ces derniers apprécient de voir installer des bâches publicitaires sur les bâtiments classés ou inscrits. Même les paysages n'ont pas grâce à leurs yeux !

La LPO en appelle à un choc culturel au sein du Sénat : cette respectueuse institution ne peut pas demeurer hors de son époque. Les petits calculs pour faire plaisir à tel ou tel lobbying agricole ou cynégétique paraissent bien mesquins au regard des enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle. Le projet de texte devrait être examiné à la fin de l'année. Les Sénateurs ont le temps de se ressaisir.

### Contacts presse

LPO : Allain Bougrain Dubourg / 06 11 15 18 18

FNE : Jean-David Abel / 06 77 04 23 30